



**MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
G0L 1K0**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de  
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 13 décembre 2025, à 9 h, au  
Centre communautaire de l'île.**

Sont présents, messieurs les conseillers Colin Surprenant et André-Pierre Contandriopoulos, mesdames les conseillères Joanie Harrison et Sophie Mauzerolle. Tous formant quorum, sous la présidence de madame Louise Newbury, mairesse.

Assiste également à la séance : M. Gérald Dionne, directeur général et greffier-trésorier.

**1. Ouverture de la séance**

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 10 et M. Gérald Dionne démarre l'enregistrement.

**2. Vérification du quorum**

Mme Louise Newbury constate l'atteinte du quorum.

**Résolution numéro  
25.12.13.01**

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Joannie Harrison, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution numéro  
25.12.13.02**

**4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 novembre 2025**

Les membres ont reçu le procès-verbal. Il est proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos, appuyée par Mme Joannie Harrison :

**QU'IL** y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2025. Adoptée à l'unanimité.

**5. Suivi au procès-verbal**

- La programmation TECQ 2024-2028 a été déposé et approuvé. Le contrat de prêt est rédigé et signé.
- Le paiement pour les projets de rénovation patrimoniale a été transmis aux citoyens, la facturation pour le remboursement a été acheminé à la MRC de Rivière-du-Loup, le remboursement des dons non-utilisé a été transmis à la CPICIV.
- La commande de coupe des balises a été confié à Michael Lajoie-Fraser et les balises sont coupées.
- L'avis public concernant la date de l'adoption du budget 2026 (24 janvier 2026) a été transmis aux citoyens.



- La demande de remboursement pour la confection et l'entretien du pont de glace 2025 a été transmis au MTQ et l'argent a été reçu.

## 6. Rapport de la mairesse

Bonjour,

Nous travaillons actuellement sur la préparation du budget 2026 qui sera adopté en janvier. Nous essayons de régler le maximum en 2025 mais c'est serré, il ne nous reste qu'une semaine avant la fermeture du bureau pour la période des fêtes.

En prévision des états financiers 2025 et dans le cadre de la préparation du budget 2026, nous procédons à la mise à jour des fonds et réserves monétaires que nous allons adopter aujourd'hui. Nous allons aussi procéder à des transferts d'argent à partir des surplus non affectés pour compléter certains financements. Certains de ces transferts avaient déjà été planifiés dans le budget 2025.

Nous invitons les résidents ayant été lésés par les récentes pannes de l'hélicoptère à nous faire part de leurs doléances. Ces situations, malheureuses et frustrantes, sont prises très au sérieux. Lorsqu'elles surviennent, nous maintenons une communication régulière avec le représentant de la STQ. M. Melki sert d'intermédiaire entre nous et Hélie-Xpress ; il s'organise toujours pour être facilement accessible et pour nous fournir des réponses rapidement. De notre côté, nous nous efforçons de tenir la population informée de manière régulière. Même si nous avons déjà communiqué nos inquiétudes à la STQ, une résolution sera prise pour mettre davantage l'accent sur nos préoccupations par rapport à l'entretien et à la sécurité des appareils utilisés pour le service héliporté.

Je vous souhaite de très Joyeuses fêtes.

## 7. Correspondance

- S/O

## 8. Première période de questions

Dix personnes sont présentes. Voir enregistrement de la séance ordinaire sur le site web municipal.

## 9. Affaires en cours

Résolution numéro  
25.12.13.03

### 9.1 Emprunt bancaire pour l'achat du camion municipal

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption du règlement d'emprunt numéro 206, décrétant un emprunt de 225 000 \$ sur une période de 10 ans pour l'achat de matériel roulant et d'équipement, a été adopté le 8 juin 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement d'emprunt numéro 206 a été approuvé par le ministère des affaires municipales et de l'Habitation le 25 juillet 2024, pour un emprunt n'excédant pas 143 303 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat du camion Impact Ford F550 - modèle 2022 a été effectué le 9 octobre 2024 au montant de 60 000\$ avant taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le bilan final net pour l'achat du camion, les travaux de remplacement de la benne, l'ajout de coffres de rangement, l'ajout de signalisation et des taxes applicables est de 74 232,74\$ ;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos, appuyée par Mme Sophie Mauzerolle :

**QUE** le conseil procède à un billet d'emprunt de gré à gré auprès de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray pour l'achat du camion Impact Ford F550 modèle 2022, au montant de 60 000 \$ pour une durée maximale de cinq ans ;

**QUE** le montant du remboursement en capital soit de 12 000 \$ annuellement ;

**QUE** le montant résiduel de 14 232,74 \$ soit financé à même les surplus non affectés ;

**QUE** les signataires de ce billet d'emprunt soit la mairesse, Mme Louise Newbury et le directeur général, M. Gérald Dionne. Adopté à l'unanimité.

**Résolution numéro  
25.12.13.04**

#### **9.2 Politique pour les comités consultatifs de la Municipalité**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a adopté la résolution numéro 2025.11.14.08 délégant des représentants municipaux au sein d'une dizaine de comités locaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité juge opportun de se donner un cadre de référence concernant le fonctionnement des comités sur lesquelles elle délègue un représentant ;

**EN CONSÉQUENCE**, Mme Joannie Harrison :

Donne un avis de motion en vue de l'adoption à une séance subséquente de la « *Politique de fonctionnement des comités consultatifs* » de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ;

Procède au dépôt du projet de « *Politique de fonctionnement des comités consultatifs* ».

Adopté à l'unanimité.

**Résolution numéro  
25.12.13.05**

#### **9.3 Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune :

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos, appuyée par Mme Sophie Mauzerolle :

**QUE** le conseil adopte le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, qui se tiendront au Centre communautaire de l'Île aux jours et heures suivantes :

- Samedi 10 janvier 2026 à 9 h.
- Samedi 14 février 2026 à 9 h.
- Samedi 14 mars 2026 à 9 h.
- Samedi 11 avril 2026 à 9 h.
- Samedi 09 mai 2026 à 9 h.
- Samedi 13 juin 2026 à 9 h.
- Samedi 11 juillet 2026 à 9 h.



- Samedi 08 août 2026 à 9 h.
- Samedi 12 septembre 2026 à 9 h.
- Samedi 10 octobre 2026 à 9 h.
- Samedi 14 novembre 2026 à 9 h.
- Samedi 05 décembre 2026 à 9 h.

**QU'UN** avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier conformément à la loi qui régit la Municipalité. Adoptée à l'unanimité.

## 10. Affaires nouvelles

### Résolution numéro 25.12.13.06

#### 10.1 Tarifs pour le lieu d'enfouissement technique

**CONSIDÉRANT** la tarification adoptée par la Ville de Rivière-du-Loup pour le Lieu d'enfouissement technique pour l'année 2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les conseils municipaux de la MRC de Rivière-du-Loup doivent adopter cette tarification afin de bénéficier du statut de « *municipalité ayant droit d'accès* » ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Joannie Harrison, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte la tarification déterminée par la Ville de Rivière-du-Loup qui est comme suit :

Description	Tarif 2026
Matières résiduelles	97,00 \$/ tonne
Sol contaminés autorisés	70,00 \$/ tonne
Perlite	679,00 \$/ tonne
Matières résiduelles contenant de l'amiante sauf asphalte et les plantes exotiques envahissantes (sur autorisation)	194,00 \$/tonne
Boues d'une siccité ≥ 15 % avec analyse (sur autorisation)	194,00 \$/tonne
Rejet du centre de tri	110,00 \$/ tonne
Rejets de procédés de la SÉMER	72,75 \$/tonne
Rejet de l'écocentre de Rivière-du-Loup	72,75 \$/ tonne
Matériaux de construction	194,00 \$/ tonne
Rebuts volumineux provenant des organismes municipaux	194,00 \$/ tonne
Remorque domestique ou chargement de 0 à 3 mètres cubes pour un particulier (pour les déchets seulement)	97,00 \$/ tonne
Animal d'élevage mort dont l'enfouissement est autorisé par le MDDELCC et/ou l'ACIA : • Ovin, caprin, gallinacé • Autres espèces	23,00 \$ /bête 97,00 \$/ tonne

Adopté à l'unanimité.

### Résolution numéro 25.12.13.07

#### 10.2 Contrat pour le pont de glace pour la saison 2026

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue avec M. Régis Caron et M. Patrick Caron pour la confection et l'entretien du pont de glace ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu copie du projet de contrat ;



Résolution numéro  
25.12.13.08

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Colin Surprenant, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos que le conseil entérine le contrat de travail de M. Régis Caron et M. Patrick Caron, signé le 12 décembre 2025, pour la confection et l'entretien du pont de glace pour l'hiver 2026. Adoptée à l'unanimité.

### 10.3 Adoption des fonds pour l'année 2025

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a constitué, au fil du temps, plusieurs réserves monétaires affectés sous la forme de réserves, de fonds ou de revenus reportés ;

**CONSIDÉRANT QU'EN** cette fin d'année, il y a lieu de confirmer l'affectation de revenus et de dépenses en fonction de l'un ou l'autre des fonds désignés afin de bien représenter les intentions du conseil lors de la préparation des états financiers 2025 et de la confection du budget 2026 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Sophie Mauzerolle, appuyée par Mme Joannie Harrison, que le conseil adopte les soldes suivants pour l'état des fonds désignés au 31 décembre 2025 conformément au rapport sur l'état des fonds déposés par le directeur général :

#### Fonds juridique

Réserve au 31 décembre 2024 (réf : états financiers 2024)	0 \$
Transfert des montants budgétés en 2025	5 000 \$
Transfert d'un montant additionnel des SNA <sup>1</sup>	10 000 \$
Dépenses reliées au dossier Donald Dupont	- 2 187 \$
<b>Réserve au 31 décembre 2025</b>	<b>12 813 \$</b>

#### Fonds infrastructures municipales (FIM)

Réserve au 31 décembre 2024 (réf : états financiers 2024)	28 217 \$
Transfert des montants budgétés en 2025 location d'un terrain HQ 1 800 \$	
Dépenses pour une haie de cèdres	- 378 \$
<b>Réserve au 31 décembre 2025</b>	<b>29 639 \$</b>

#### Fonds bibliothèque

Réserve au 31 décembre 2024 (réf : états financiers 2024)	1 416 \$
Transfert d'un montant additionnel des surplus non affectés (SNA)	516 \$
Transfert de revenus de vente par la bibliothèque	160 \$
Transfert de dons reçus par la Municipalité, au profit de la biblio.	5 160 \$
Dépenses assumées par le fonds	- 0 \$
<b>Réserve au 31 décembre 2025</b>	<b>7 252 \$</b>

#### Fonds éoliens

Réserve au 31 décembre 2024 (réf : états financiers 2024)	10 320 \$
Transfert de la redevance projet Nicolas-Riou-Ronceveau	4 315 \$
Dépenses assumées par le fonds	- 0 \$
<b>Réserve au 31 décembre 2025</b>	<b>14 635 \$</b>

#### Fonds de roulement

Réserve au 31 décembre 2024 (réf : états financiers 2024)	5 000 \$
Dépenses assumées par le fonds	- 0 \$
<b>Réserve au 31 décembre 2025</b>	<b>5 000 \$</b>

#### Fonds élections

Réserve au 31 décembre 2024 (réf : états financiers 2024)	5 793 \$
Transfert d'un montant budgété en 2025	2 350 \$
Dépenses d'élection assumées par le fonds	- 7 393 \$
<b>Réserve au 31 décembre 2025</b>	<b>750 \$</b>



<b>Fonds pour les équipements culturels, de loisirs, de développement</b>	
Réserve au 31 décembre 2024 (réf : états financiers 2024)	33 784 \$
Redevance prélevée par la SIR pour contribution / visiteurs	12 895 \$
Transfert de la part de revenus reçue du Circuit touristique	2 159 \$
Dépenses pour équipements culturels, loisirs et développement	<u>-14 199 \$</u>
<b>Réserve au 31 décembre 2025</b>	<b>34 640 \$</b>

#### **Quai-d'en-Haut – revenus reportés**

Réserve au 31 décembre 2024 (réf : états financiers 2024)	114 000 \$
Dépenses reliées au Quai-d'en-Haut	<u>- 413 \$</u>
<b>Réserve au 31 décembre 2025</b>	<b>113 587 \$</b>

<sup>1</sup>: surplus non affectés

Références : *Suivi état des Fonds réservés au 31 décembre 2025*

Adopté à l'unanimité.

**Résolution numéro  
25.12.13.09**

#### **10.4 Utilisation des surplus non affectés pour certaines dépenses**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du budget 2025, certaines dépenses ont été prélevées dans les surplus non-affectés, de façon à limiter leur impact sur la taxe foncière générale ;

**CONSIDÉRANT QU'**en cours d'année certaines dépenses ont été supérieures aux dépenses planifiées ;

**CONSIDÉRANT QU'**en cette fin d'année, il y a lieu de transférer des surplus non-affectés sur certains postes afin d'assurer d'avoir les crédits nécessaires pour le paiement des dépenses encourues en cours d'année;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos, appuyée par Mme Joannie Harrison, que le conseil adopte les transferts de surplus non-affectés vers les postes de dépenses désignés ci-dessous :

#### **PRACIM**

Pour compléter le financement du garage municipal

**Montant à prélever à même les surplus non affectés (SNA) 14 794 \$**  
Référence : Bilan final PRACIM

#### **Salaire du DGA**

Pour compléter le salaire versé pour le poste de directeur général-adjoint

**Montant à prélever à même les surplus non affectés (SNA) 17 604 \$**  
Référence : Budget 2025

#### **Achat d'un camion**

Pour compléter le financement du camion municipal

**Montant à prélever à même les surplus non affectés (SNA) 14 233 \$**  
Emprunt à Desjardins : 60 000 \$  
Référence : Bilan final achat du camion : 74 233 \$

#### **Entretien camion blanc, tracteur, gratte, unités incendie**

Pour assurer les crédits nécessaires pour les dépenses du poste 02.32000.525

**Montant à prélever à même les surplus non affectés (SNA) 16 006 \$**  
5 000 \$ (budget 2025) + ajout de 11 006 \$

**Vérification - comptabilité**

Pour assurer les crédits nécessaires pour la dépense du poste 02.13000.413

**Montant à prélever à même les surplus non affectés (SNA) 4 531 \$**

**TECQ - Intérêt**

Pour assurer les crédits nécessaires pour la dépense du poste 02.92130.893

**Montant à prélever à même les surplus non affectés (SNA) 14 846 \$**

**Comptabilité**

Pour assurer les crédits nécessaires pour la dépense du poste 02.13011.413

**Montant à prélever à même les surplus non affectés (SNA) 3 100 \$**

Références : *Suivi état des Fonds réservés au 31 décembre 2025*

Adopté à l'unanimité.

**Résolution numéro  
25.12.13.10**

**10.5 Reddition de compte MTQ PPA-CE**

**CONSIDÉRANT** la confirmation de l'octroi d'une subvention de 10 000 \$ le 21 mai 2025, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration – par circonscription électorale (PPA-CE) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

**CONSIDÉRANT QUE** la transmission de la reddition de comptes du projet sera effectuée avant le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**CONSIDÉRANT QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

**CONSIDÉRANT QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Colin Surprenant, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos et unanimement résolu et adopté :



**QUE** le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs confirme la fin des travaux dans le cadre du programme *Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)*, dossier numéro GNR96829 – 12045 (1) – 20250423-006 ;

**QUE** le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs approuve les dépenses d'un montant de 13 182,17 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;

**QUE** le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs autorise le directeur général, M. Gérald Dionne, à compléter et déposer le formulaire de reddition de compte et dépose une réclamation au montant de 10 000 \$. Adopté à l'unanimité.

Résolution numéro  
25.12.13.11

**10.6 Demande d'explications concernant les incidents mécaniques survenus sur l'hélicoptère d'Héli-Express assurant la traversée de l'Île Verte pour la Société des traversiers du Québec.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'hélicoptère d'Héli-Express a connu des problèmes mécaniques les 21 novembre, 5 décembre et 6 décembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces problèmes ont nécessité le déplacement d'un mécanicien en provenance de Québec et ont entraîné l'annulation des vols pendant la période d'attente du mécanicien et des réparations ;

**CONSIDÉRANT QUE** si ces informations sont exactes, la répétition d'incidents mécaniques de cette nature en peu de temps laisse entendre qu'il s'agissait de problèmes techniques sérieux, et que nous pouvons nous réjouir qu'aucune conséquence grave ne se soit produite ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le contexte d'un transport commercial héliporté, des incidents techniques rapprochés soulèvent naturellement des préoccupations légitimes pour les usagers, et que les exigences strictes de Transport Canada en matière d'entretien préventif visent précisément à réduire au minimum le risque de bris mécaniques, en particulier sur des composantes critiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** sans présumer des causes exactes, il apparaît approprié de demander que des explications et vérifications soient effectuées par les instances compétentes afin de confirmer que l'appareil et son entretien respectent toutes les normes de sécurité en vigueur ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Colin Surprenant, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos :

**QUE** le conseil municipal de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs demande officiellement à la Société des Traversiers du Québec, ainsi qu'aux instances responsables de la surveillance réglementaire, de fournir des explications sur les incidents mécaniques survenus les 21 novembre, 5 décembre et 6 décembre 2025, et d'effectuer les vérifications nécessaires afin de confirmer que l'appareil et son entretien respectent l'ensemble des normes de sécurité et de prévention applicables. Adoptée à l'unanimité.



Résolution numéro  
**25.12.13.12**

## **11. Urbanisme**

### **11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme (Mme Louise Newbury)**

N'ayant pas de dossier à traiter, la réunion du CCU n'a pas eu lieu.

### **11.2 Nomination d'un nouveau membre sur le CCU**

M. André-Pierre Contandriopoulos se retire des discussions.

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Christina Contandriopoulos avait manifesté son intérêt à siéger au sein du CCU en septembre 2025 et qu'elle a confirmé le maintien de son intérêt le 6 décembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT** qu'un poste au sein du CCU est vacant ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Colin Surprenant, appuyée par Mme Sophie Mauzerolle :

**QUE** le conseil municipal de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs nomme Mme Christina Contandriopoulos comme membre du CCU pour une période de deux ans. Adoptée à l'unanimité.

## **12. Rapport de représentations des membres du conseil**

### **12.1 Colin Surprenant, conseiller poste 1**

#### **Sécurité publique**

- S/O

#### **Société Inter-Rives**

- Fermeture de la saison de navigation, saison presque parfaite pour le Peter Fraser.
- Rencontre de planification stratégique 2025-2028 à Québec les 21 et 22 novembre 2025 pour établir un plan triennal d'investissement et l'identification de projets porteurs reliés à l'optimisation et la bonification des services, entre autres :
  - ✓ Meilleure gestion de colis
  - ✓ Implication pour la mise en place de bornes électriques à l'héliport de Cacouna
  - ✓ Mise à niveau technologique en cours, en autre, projet de wifi publique avec portail captif
  - ✓ Mise en place d'un plan de continuité des affaires (plan de relève, en cas de bris majeur, de départ ou maladie)
  - ✓ Remerciements formels du Directeur général des opérations de la STQ envers Bastien Vézina pour la qualité de la collaboration avec la STQ



### **Sécurité civile**

- Première rencontre de travail avec Gérald Dionne et Louise Newbury pour faire le tour des dossiers municipaux
- Planification d'une réunion post-mortem de l'incendie de la résidence de Francis Michaud pour en tirer un retour d'expériences utiles.

### **12.2 M. André-Pierre Contandriopoulos, conseiller poste 2**

#### **Corporation des Maisons du Phare (CMP)**

- Renouvellement de l'aménagement intérieur des maisons : les deux maisons ont été entièrement repeintes et le grand ménage d'automne est presque terminé.
- Comptoir gourmand : Une rencontre avec D&R a permis de clarifier plusieurs questions et la CMP attend une réponse définitive la semaine prochaine.
- Journée des Phares 2026 : la préparation de Ph'ART en direct est commencée.

#### **Comité de santé**

- L'affiche rappelant l'histoire du dispensaire devrait être prête avant Noël.
- Un dernier appel à toute la population a été lancé pour signer les carnets de remerciement que nous voudrions envoyer à Judith et Jocelyne.
- Une conférence santé sur les meilleures façons de se préparer aux changements de saisons sera organisée au printemps prochain.

### **12.3 Mme Joanie Harrison, conseillère poste 3**

#### **Comité biblio**

- Pendant le temps des fêtes, la bibliothèque maintiendra son horaire habituel soit les mardis 23 et 30 décembre 2025, de 13h à 15h.

#### **Corporation de la culture et des loisirs de l'Île Verte**

- Les membres du comité se sont réunis afin de faire le bilan de l'année. En 2025, la programmation a inclus 5 conférences, 7 ateliers jeunesse, ainsi que des activités rassembleuses telles que le bazar, l'épluchette et la célébration de la Fête nationale.
- Pour la période des Fêtes, le comité n'a pas encore décidé de l'organisation d'activités. Si des activités sont organisées, l'information sera communiquée à la population par courriel.

### **12.4 Mme Sophie Mauzerolle, conseillère poste 4**

#### **Corporation de Développement et de Gestion Touristique**

- S/O

#### **Comité matières résiduelle**

- Une visite des membres du conseil au centre de gestion des matières résiduelles de Rivière-du-Loup est en préparation. Nous inviterons par ailleurs un représentant à venir visiter nos installations sur l'île au



printemps 2026, de manière à arrimer nos pratiques et nos processus de gestions des matières résiduelles.

#### **Société du Parc Côtier Kiskotuk**

- Le conseil d'administration du parc a entériné les prix de location du camping des Passereaux pour la saison 2026 afin d'ouvrir les réservations. Le conseil s'est entendu sur une augmentation de 5% des prix, ce qui reflète la moyenne des augmentations des prix des années précédentes.

#### **13. Rapport de la direction générale**

M. Gérald Dionne dépose le rapport d'activité du 15 novembre au 12 décembre 2025.

#### **14. Trésorerie**

**Résolution numéro  
25.12.13.13**

##### **14.1 Adoption des comptes du mois**

Il est proposé par Mme Joannie Harrison, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 58 359,54 \$ tels que présentés. Les salaires nets représentent 15 488,62 \$. Adoptée à l'unanimité.

#### **15. Deuxième période de questions**

Douze personnes sont présentes. Voir enregistrement de la séance ordinaire sur le site web municipal.

**Résolution numéro  
25.12.13.14**

#### **16. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Mme Joannie Harrison à 10 h 53.

---

**Louise Newbury, mairesse**

---

**Gérald Dionne, directeur général  
et greffier-trésorier**

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.